

Protection de produit

Document d'information sur le produit d'assurance

FORTEGRA EUROPE



Compagnie: Fortegra Europe Insurance Company Limited (Malta Company Registration Number C 84703), Office 13, SOHO Office The Strand, Fawwara Building, Triq I-Imsida, Gzira, GZR 1401, Malta. Fortegra Europe Insurance Company Limited est autorisée en vertu de l'Insurance Business Act 1998 des lois maltaises à exercer des activités générales et est réglementée par la Malta Financial Services Authority, Triq I-Imdina, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1010, Malta.

Le produit est administré par Cover Genius Europe B.V. qui est autorisée et réglementée par la Dutch Authority for Financial Markets (AFM) sous le numéro de référence 12044927. Des détails sur l'étendue de la réglementation de l'administrateur par la AFM sont disponibles auprès de l'administrateur sur demande

Produit: Protection de produit

Ce document ne contient pas l'intégralité des conditions générales de couverture, qui se trouvent dans les documents précontractuels et contractuels. Il est important que vous lisiez attentivement tous ces documents.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Votre produit est couvert pour les dommages accidentels, y compris ceux causés par les intempéries, les liquides, les brûlures et une mauvaise manipulation. Nous couvrirons également les dommages au produit qui ne sont pas couverts par une garantie existante.



Qu'est-ce qui est assuré?

Votre certificat d'assurance affichera les avantages ci-dessous applicables à votre protection.

✓ Dommages accidentels

Votre produit est couvert pour les dommages accidentels, y compris ceux causés par les intempéries, les liquides, les brûlures et une mauvaise manipulation. Les réparations, les remplacements, la livraison, les interventions et l'installation sont tous couverts jusqu'à la limite de couverture.

✓ Extension de garantie

Votre produit assuré est couvert en cas de défaillance de produit après l'expiration de la garantie de votre détaillant ou fabricant.

✓ Extension de garantie

Votre Produit Assuré est également couvert contre le vol. Si votre produit est volé nous le remplacerons. Les déclarations de vol doivent être accompagnées d'un rapport de police.

Applicable uniquement pour les téléphones portables :

Bris-de-glace : Pas de franchise ;

Dommages accidentels : 25 € pour des téléphones de moins de 150 €, 50 € pour des téléphones de plus de 150 € ;

Vol : 50€ pour des téléphones de moins de 150 €, 75€ pour des téléphones de plus de 150 € ;



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Tout avantage qui n'est pas affiché sur votre certificat, par exemple en cas de dégâts, de vol ou d'extension de garantie.
- ✗ Toute franchise de police affichée sur votre certificat.
- ✗ Tout dommage préexistant, usure générale ou entretien insuffisant.
- ✗ Tout dommage esthétique.
- ✗ Toute réparation non autorisée et effectuée par notre équipe de réclamations.
- ✗ Si nous organisons la présence d'un fournisseur de services pour effectuer une réparation et qu'il ne peut pas accéder à votre produit. Dans ce cas, vous serez responsable de tous les frais encourus.
- ✗ Si vous ne faites pas preuve de toutes les précautions nécessaires pour éviter d'exposer le produit à des dommages liés aux intempéries (sauf si le produit est fabriqué pour une utilisation prolongée à l'extérieur).
- ✗ Si votre produit est couvert par une autre couverture, y compris, mais sans s'y limiter, une garantie du fabricant, un rappel du fabricant, une garantie au détail ou une police relative à la maison/contenu.
- ✗ Les réparations courantes, les services, les inspections, les frais d'entretien, de nettoyage, de modification ou de restauration.



Y a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Vous pouvez réclamer jusqu'à la limite de couverture pendant la période de couverture.
- ! Vous pouvez effectuer jusqu'à 3 réparations par période de 12 mois, sous réserve du plafond total des réclamations.
- ! Vous devez avoir plus de 18 ans et être résident en France métropolitaine, en dehors de la Corse et en Belgique pour souscrire à ce produit d'assurance.



Où suis-je couvert(e)?

Vous êtes couvert dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations?

Vous devez faire tout ce que vous pouvez pour prévenir et réduire tout dommage.

Afin que nous puissions traiter efficacement vos réclamations, les réclamations doivent nous être notifiées dès que possible, de préférence dans les 30 jours suivant l'événement

Vous devez nous contacter dès que possible avec tous les détails de tout ce qui peut entraîner une réclamation et nous donner toutes les informations et la documentation que nous demandons.

Vous ne devez pas fournir d'informations fausses ou trompeuses en réponse à une question posée lorsque vous souscrivez une couverture ou faites une réclamation.



Quand et comment effectuer les paiements?

En effectuant un paiement unique lors de l'achat de cette police sur Amazon.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

Votre couverture commence à la date de début de la police indiquée sur votre certificat d'assurance et se poursuit pendant une période indiquée sur votre certificat d'assurance, ou

- la date à laquelle nous avons réparé votre produit pour la troisième fois au cours d'une période de 12 mois; ou
- la date à laquelle vous recevez un produit de remplacement ou un règlement suite à une réclamation pour dommage accidentel ou panne; ou
- la date à partir de laquelle vous nous informez que vous souhaitez résilier votre police.



Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez annuler votre police à tout moment.

Si vous annulez votre police dans les 45 jours suivant la date de livraison vous recevrez un remboursement complet si vous n'avez pas fait de réclamation.

Rendez-vous sur xcover.com/account pour annuler votre protection.